

SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »



Synthèse de l'état des milieux aquatiques et humides superficiels pour l'année 2023 sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suipe

Date : Mai 2024

I. Introduction

L'état des milieux aquatiques et humides peut être appréhendé par plusieurs facteurs, notamment la présence d'une pollution chimique significative et de certains organismes dans ces milieux.

La Directive Cadre sur l'Eau est un cadre réglementaire qui définit les paramètres à évaluer pour déterminer et comparer entre eux l'état des cours d'eau :

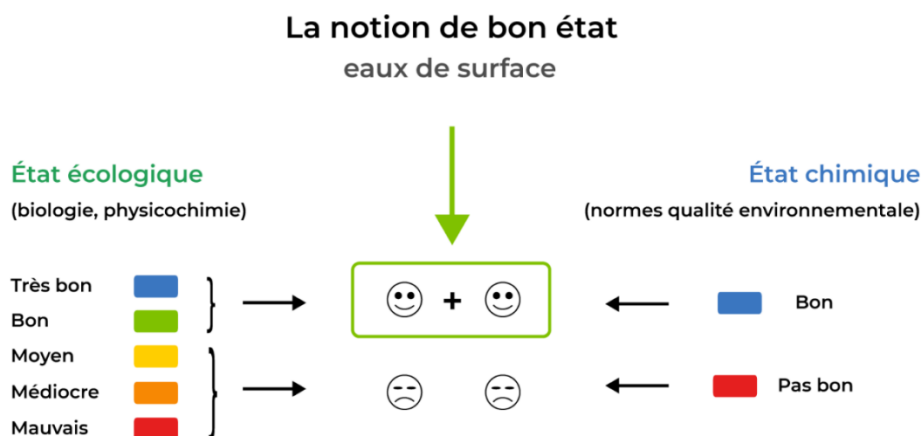


Figure 1 : (Source <https://www.eaufrance.fr/regles-devaluation-de-letat-des-eaux>)

L'Agence de l'eau interprète les données d'un ou plusieurs relevés sur une ou plusieurs années sur chaque masse d'eau.

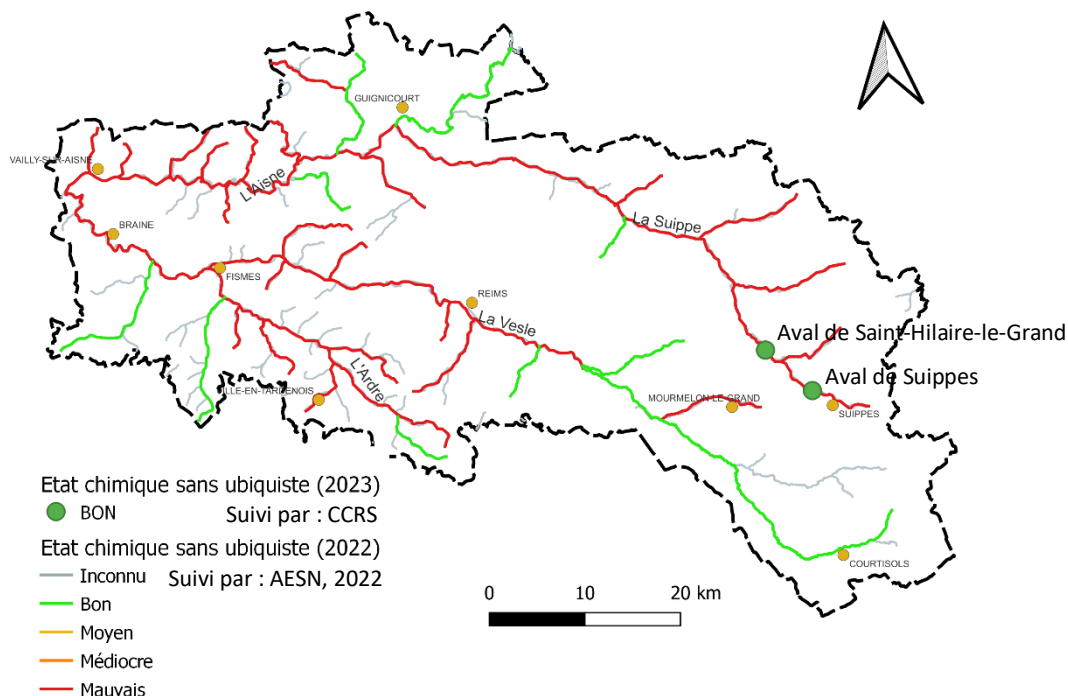
D'autres paramètres non réglementaires peuvent également permettre d'appréhender le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides.

Ce document synthétise les données sur le territoire du SAGE des organismes suivants : la Communauté de Communes de la Région de Suippe (CCRS), la FDPPMA 51 (Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques), la FDPPMA 02, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) et le SIABAVES. Il présente :

- L'état écologique en associant l'état physico-chimique et biologique des cours d'eau ;
- D'autres données non réglementaires.

La CCRS a suivi en 2023 le cours d'eau La Suippe, sur deux points de prélèvement, à l'aval de Suippes et à l'aval de Saint-Hilaire-le-Grand. Les résultats de la CCRS sont comparés aux observations de l'Agence de l'eau Seine-Normandie de l'année 2022.

II Etat chimique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS



Remarques :

L'état chimique sans ubiquiste évalué par la CCRS montre un bon état chimique pour la Suippe à l'aval de Suippes et à l'aval de Saint-Hilaire-le-Grand.

II Etat écologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

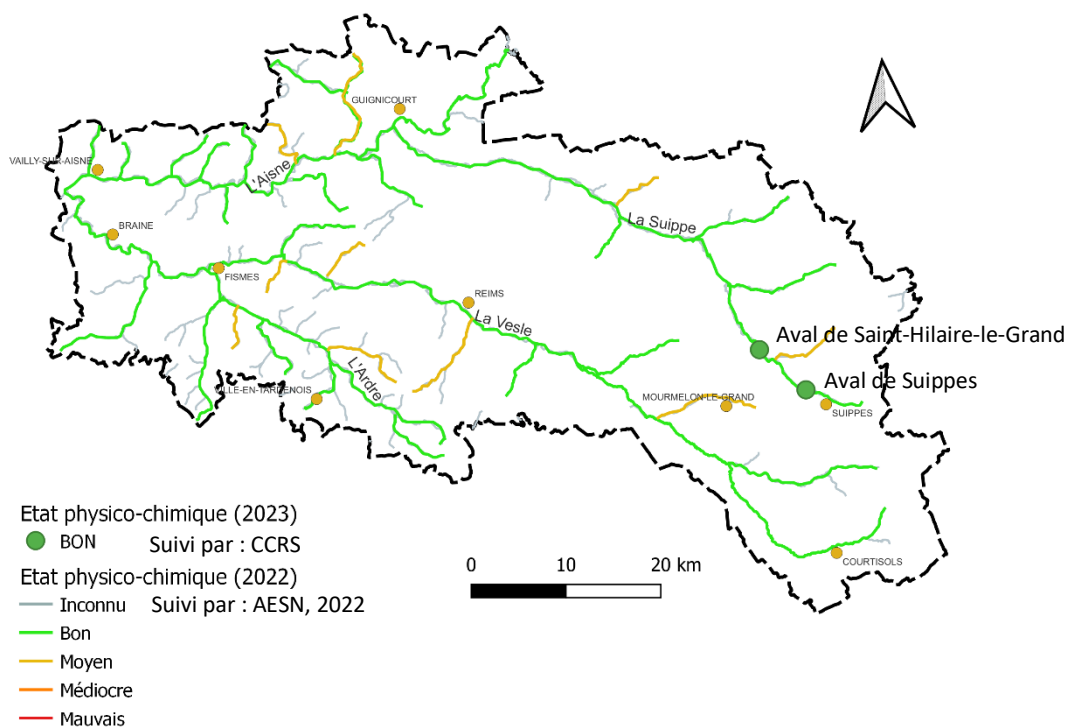
L'état physico-chimique, biologique et des polluants spécifiques permet de déterminer l'état écologique des masses d'eau.

II-I Etat physico-chimique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

Selon la DCE, les éléments physico-chimiques généraux interviennent essentiellement comme facteurs explicatifs des conditions biologiques.

La CCRS suit les paramètres physico-chimiques sur certains cours d'eau de son territoire. Les stations analysées en 2023 ont fait l'objet de 8 campagnes sur deux stations.

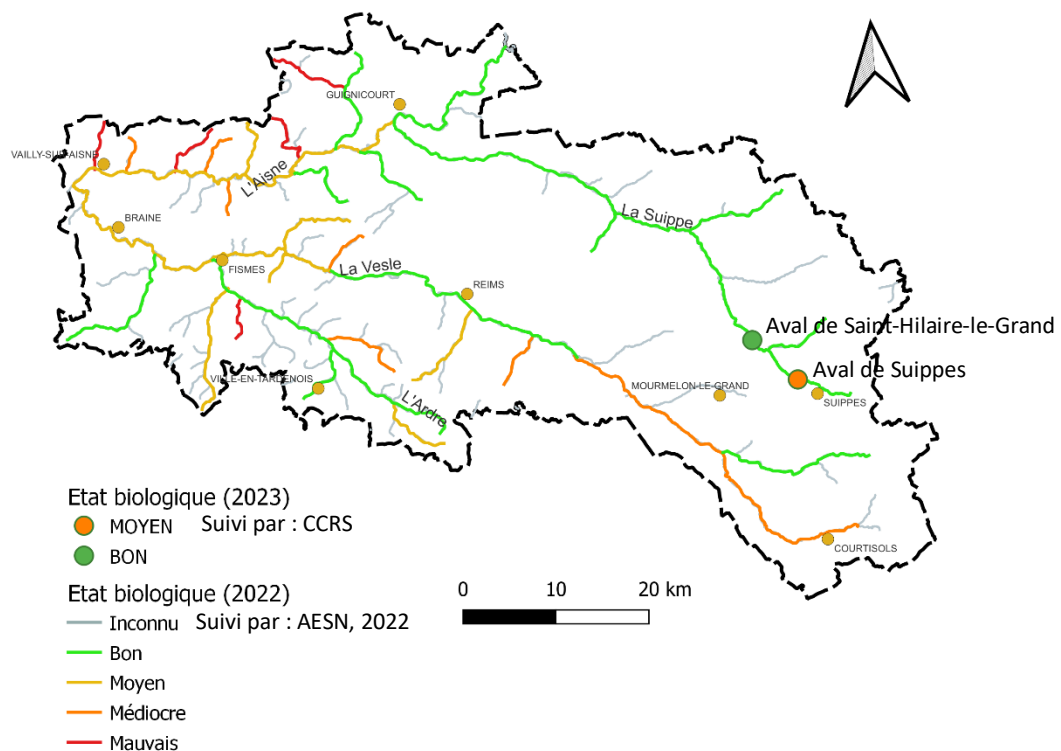
4 campagnes de mesures in-situ	Février, mai, juillet, novembre
3 campagnes de prélèvements d'eau pour analyse	Mai, juin, novembre
1 campagne de prélèvement de macroinvertébrés et de diatomées	Juillet

**Remarques :**

Les deux stations suivies par la CCRS en 2023 présentent un bon état physico-chimique sur l'année malgré la présence de PFOS sur les deux stations.

II-II Etat biologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

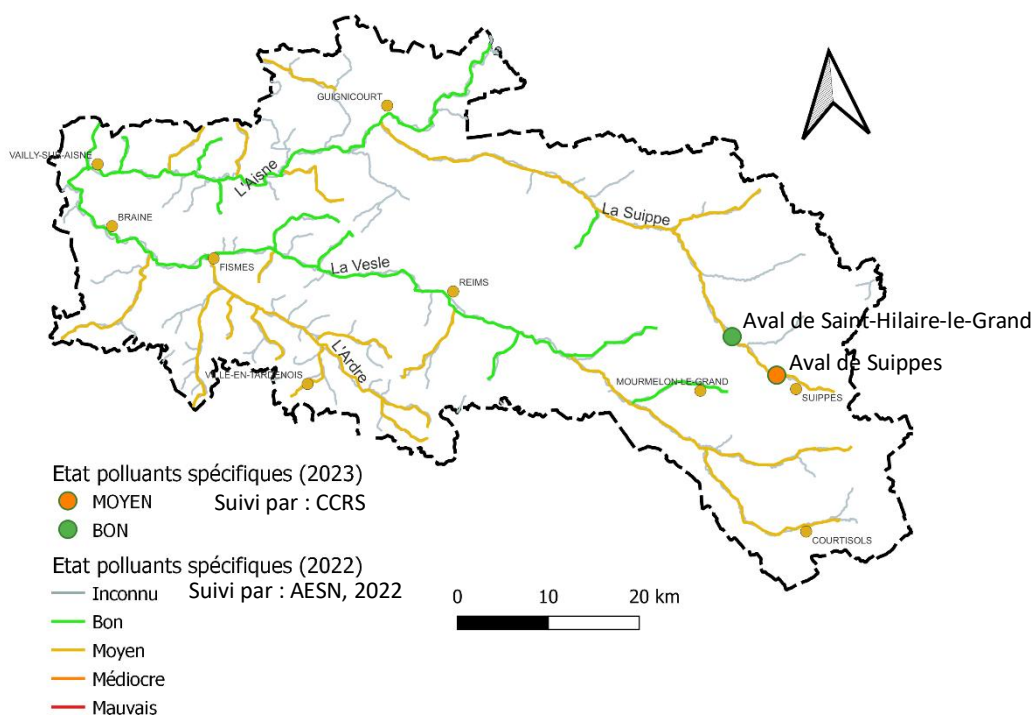
L'état biologique est déterminé par la faune et la flore dans les cours d'eau. La CCRS évalue l'état biologique aux mêmes stations que celles ayant fait l'objet d'un suivi de l'état physico-chimique. Le SIABAVES évalue aussi l'état biologique afin de connaître l'impact des travaux de restauration des rivières qu'il entreprend sur les cours d'eau (en amont et au niveau des zones de travaux).

**Remarques :**

La CCRS a remarqué un changement d'état biologique entre 2019 et 2023 sur la station à l'aval de Suippes. En 2019, l'état biologique était bon, en 2021 il était médiocre. La CCRS a observé un état biologique moyen en 2023, marquant une amélioration par rapport à 2021.

La station à l'aval de Saint-Hilaire-le-Grand présente un bon état biologique en 2023, malgré une faible diminution par rapport aux observations de 2021.

II-III Etat des polluants spécifiques

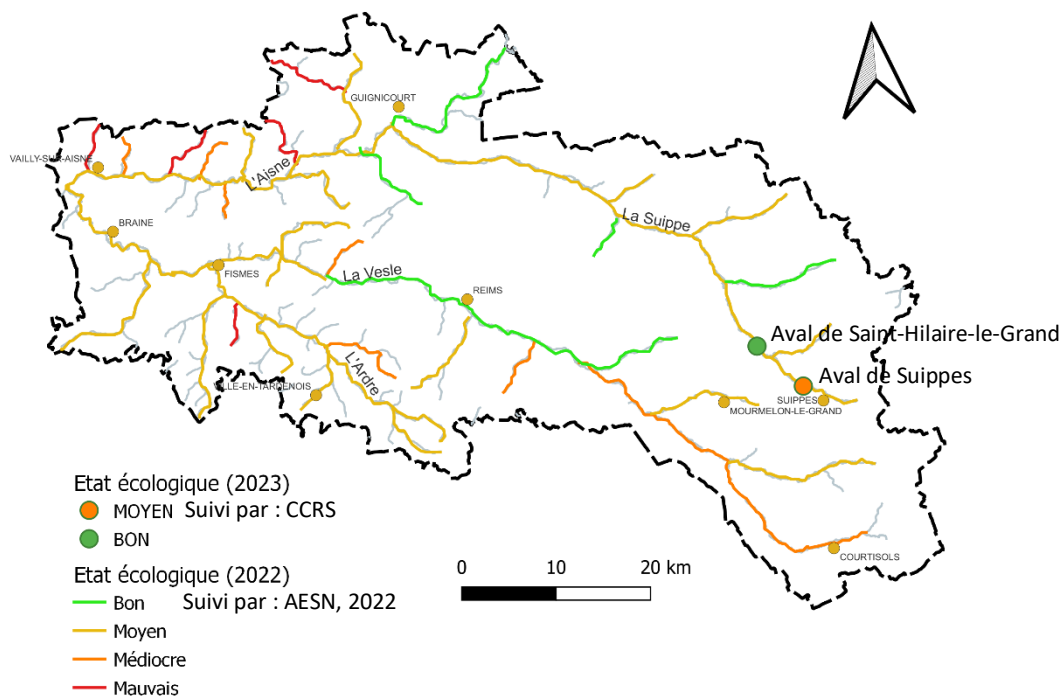


Remarques :

L'état des polluants spécifiques a été classé de moyen sur la station à l'aval de Suippes et bon sur la station à l'aval de Saint-Hilaire-le-Grand.

II-IV Etat écologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

L'évaluation de l'état physico-chimique des cours d'eau, leur état biologique ainsi que d'autres indicateurs (cf figure 1) permettent de déterminer leur état écologique. La CCRS a évalué l'état écologique de la Suippe sur deux stations.



Remarques :

La CCRS a observé un état écologique moyen sur la station à l'aval de Suippes, en lien avec le macrobenthos.

Sur la station à l'aval de Saint-Hilaire-le-Grand, la Sappe respecte l'objectif de bon état écologique.

III – Autres données permettant d’appréhender l’état du fonctionnement des cours d’eau sur le territoire du SAGE AVS

III – II Suivis d’espèces aquatiques et humides sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suipe

Les espèces inféodées aux milieux humides et aux milieux aquatiques sont un indicateur du bon fonctionnement des zones humides et du cours d’eau.

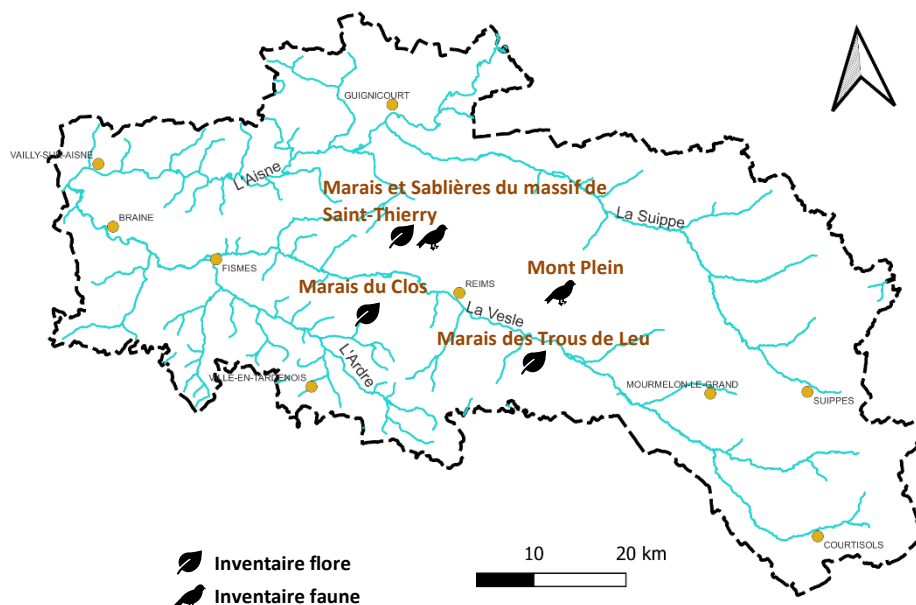
III-II-1 Résultats des pêches électriques sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suipe.

La pêche électrique permet d’évaluer l’état du peuplement piscicole. Certaines espèces sont notamment très sensibles à la dégradation de leur milieu. Les pêches sont réalisées sur un tronçon défini et en suivant un protocole afin que les données soient comparables d’une année à l’autre.

L’indice poissons rivière (IPR) permet également d’appréhender l’état des cours d’eau. Il « consiste globalement à mesurer l’écart entre la composition du peuplement (...) et la composition du peuplement attendue en situation de référence. » (source : geo.date.gouv.fr)

Remarques (FDPMA 51) :
<p><u>La Vesle :</u> Des travaux modifiant l’hydromorphologie du cours d’eau avec du terrassement ont été faits sur le cours d’eau. Aucune évolution du peuplement piscicole n’a été observée avant et après travaux. La FDPMA 51 avait observé la présence de 3 brochets en 2021, aucun n’a été retrouvé en 2023. Des chabots, anguilles, perches soleil et goujons ont été identifiés en 2023.</p>
<p><u>Le Rouillat :</u> La pêche complète à pied a mis en évidence quelques grenouilles mais aucun poisson.</p>
<p><u>La Loivre :</u> Des travaux de recharge et banquettes ont été faits en 2023. Quelques épinochettes et épinoches ont été identifiés ; le substrat étant peu diversifié.</p>
<p><u>La Robasa :</u> A l’amont, 1 épinoche a été identifiée en 2017 et en 2023. L’IPR est mauvais. A l’aval, l’IPR est médiocre et 4 individus ont été identifiés.</p>
<p><u>La Suipe :</u> Deux stations ont servi aux observations sur la Suipe, une station témoin et une station travaux. La densité de truite est plus importante sur la station travaux. Des goujons ont été identifiés en 2023 sur la station travaux. La densité et capacité d’accueil ont augmenté à la station travaux.</p>

III-II-2 Inventaires de la faune et la flore réalisés par le CENCA



Remarques	
RNR Marais des Trous de Leu	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi de la flore patrimoniale : Oenanthe de Lachenal Espèce en expansion mais reste vulnérable sur le site (28 ind. recensés) Raréfaction de l'espèce sur le BV de la Vesle ➤ Suivi des EEE : Bunias d'Orient 240 pieds de comptés contre 260 en 2022 mais effectifs sous-estimés (prairie fauchée) ➤ Evaluation du plan de gestion (en cours) ➤ Suivi hydrologique : poursuite de l'étude démarrée en 2022
RNR Marais et Sablières du massif de Saint-Thierry	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi de la flore patrimoniale : -suivi de la dynamique végétale en mare tourbeuse (poursuite du suivi de 2022) - suivi du Liparis de Loesel avec le CBNBP (marais de Chenay et Cormicy) -> Aire de présence en augmentation + nb d'individus en augmentation (467 ind. contre 194 en 2021) ➤ Suivi des odonates : - 36 espèces dans les marais de la RNR : 33 (Chenay) et 19 (Cormicy) - 6 espèces patrimoniales : l'Aesche isocèle, l'Agrion de Mercure, l'Agrion mignon, l'Agrion délicat, le Leste verdoyant et la Cordulie à tâches jaune - Habitats en bon voire très bon état de conservation sauf mares récemment créées ➤ Plan de gestion en cours d'élaboration
Marais du Clos à Courcelles-Sapicourt (site CENCA)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi de la flore ultra-patrimoniale -Orchis négligé non revue, -Linaigrette à feuilles larges non observée, -Mouron délicat non observé

Zones humides et pelouses du Mont Plein à Berru (site CENCA)	<p>➤ Suivi des odonates :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Résultats en attente -Observation opportuniste du Damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire)
---	--

III-II-3 Modélisation hydraulique par la FDPPMA 02

La FDPPMA 02 a débuté une modélisation hydraulique des surfaces pouvant être occupées par les espèces des cours d'eau. Cette modélisation est basée sur le modèle statistique ETIMHAB. Ce modèle mesure la hauteur d'eau et de substrat sur chaque transect. La station de mesures doit être représentative du cours d'eau et présenter un bon débit journalier.

Les mesures, grâce à ce modèle, donnent les débits minimums pour chaque espèce au droit de la station d'étude.

La FDPPMA 02 a utilisé ce modèle sur une station située sur la Vesle. Elle a alors observé une saturation en oxygène très bonne pour la truite malgré une température parfois trop élevée.

La FDPPMA 02 a également effectué un monitoring de l'anguille. Elle a observé la répartition de l'anguille sur la Seine amont, défini les fronts de colonisation, comparé les abondances et analysé les populations. Les pêches ont été faites sur des stations dont la largeur était inférieure à 4 mètres.

Aucune anguille n'a été capturée sur la Vesle, de gros individus ont cependant été capturés sur la Suiippe.

Des pêches électriques seront organisées en 2024 sur la Suiippe, l'Orillon et l'Aisne.

IV – Conclusion :

Conclusion générale de l'état des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE en 2023	
Etat écologique et chimique	<p><u>Etat écologique</u> : d'après les mesures de la CCRS, l'état est moyen sur la Suiippe à la station en aval de Suiippes et bon à la station en aval de Saint-Hilaire-le-Grand.</p> <p><u>Etat chimique</u> : la CCRS a observé un bon état chimique au droit des deux stations d'observation.</p>
Etat thermique des cours d'eau du territoire	On constate d'années en années des conditions d'assec de plus en plus défavorables en période estivales.
Etat des populations piscicoles sur le territoire	<p>Les IPR sont médiocres sur le cours d'eau La Robasa d'après la FDPPMA 51.</p> <p>La disparition du brochet dans la Vesle a été observée entre 2021 et 2023.</p> <p>Certaines zones ayant fait l'objet de travaux de restauration morphologiques des cours d'eau ont permis de mettre en évidence l'amélioration des populations piscicoles.</p>
Etat des autres populations inféodées aux milieux aquatiques et humides	<p>Certaines espèces de flore patrimoniale et ultra-patrimoniale sont actuellement suivies sur plusieurs sites gérés par le CENCA.</p> <p>Certaines espèces sont en expansion sur les sites suivis par le CENCA (Oenanthe de Lachenal, Liparis de Loesel). Certaines espèces de flore sont cependant en régression sur le Marais du Clos à Courcelles-Sapicourt.</p> <p>Le Bunias d'Orient est en régression sur les marais des Trous de Leu.</p>

Les différents travaux réalisés pour restaurer les cours d'eau ont permis d'améliorer les populations piscicoles. Cependant, il existe encore plusieurs freins au bon état et au bon fonctionnement des cours d'eau du territoire :

- Le passé très anthropisé des cours d'eau a modifié les profils et la morphologie des cours d'eau, altérant son fonctionnement ;
- Les traitements phytosanitaires altèrent la qualité des milieux humides et aquatiques (territoire agricole) ;
- Les têtes de bassin versant subissent des assecs répétés et sévères qui ne sont pas compatibles avec la vie des organismes aquatiques.